



Plaine viticole et mare d'Opoul (Identifiant national : 910016002)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 11265103)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, - 910016002, Plaine viticole et mare d'Opoul.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910016002.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 645123°-1763575°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 21/09/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 21/09/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	6
9. SOURCES	6

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pyrénées-Orientales
- Commune : Opoul-Périllos (INSEE : 66127)

1.2 Superficie

237,91 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Plaine viticole et mare d'Opoul » est située au nord-est du département des Pyrénées-Orientales, et à l'est du village d'Opoul-Périllos. Elle est constituée d'environ 240 hectares de plaine viticole dans lesquels est incluse une vaste mare permanente. L'altitude varie entre 150 et 190 mètres.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Amphibiens
- Oiseaux

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est principalement matérialisé par des limites de parcelles viticoles marquant souvent, en bas de pente, la frontière avec la zone de garrigue.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Les principaux enjeux de la ZNIEFF se cristallisent autour des espèces aquatiques et semi-aquatiques de la mare d'Opoul. Ce type de milieu humide (temporaires ou permanents) est fragile : Depuis 1950, 30% des mares temporaires méditerranéenne a disparu.

La mare d'Opoul est située sur un territoire à vocation agricole, à proximité d'une zone urbanisée (village d'Opoul-Périllos). Les principales menaces pouvant impacter les espèces animales qui s'y développent sont :

- le drainage ou le comblement (urbanisation, agriculture) ;
- la fermeture des milieux alentours (donc l'invasion par la végétation terrestre et le manque d'ensoleillement) ;
- la pollution diffuse de l'eau et des sols (effluents agricoles, rejets urbains) ou l'introduction d'espèces invasives ;
- la fréquentation excessive et les dégradations liées au piétinement, aux sports motorisés ou aux dépôts de déchets qui en découlent.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Oiseaux 		

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p style="text-align: center;">87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i></p>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripipes</i> (Cuvier, 1829)	<i>Pélobate cultripède (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Katy Morell, CEN LR				2005
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Katy Morell, CEN LR				2005
Oiseaux	3649	<i>Calandrella brachydactyla</i> (Leisler, 1814)	<i>Alouette calandrelle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GOR				2009

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Oiseaux	3649	<i>Calandrella brachydactyla</i> (Leisler, 1814)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	GOR		
	Katy Morell, CEN LR		